Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260709-D_2026_71-DE

REDON Agglomération Bretagne Sud

N° 2026-71 **09/07/2026**

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Pôle : Petite enfance, Santé, Autonomie
Service : Animation territoriale de santé - ATS
Objet : Déploiement d'un stand territoire au congrès de médecine Preuves & Pratiques 2026 de Rennes

Annexe : Convention quadripartite de partenariat

Le Président de REDON Agglomération,

Dans un contexte de tensions croissantes en matière de démographie médicale et d'attractivité des territoires, le Pays de Redon a engagé une stratégie de marketing territorial visant à renforcer son attractivité auprès des professionnels de santé, et à favoriser leur installation durable.

Dans ce cadre, REDON Agglomération, la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), le Centre hospitalier intercommunal Redon-Carentoir et l'Agence d'attractivité ont souhaité unir leurs moyens afin de participer conjointement au congrès de médecine Congrès Preuves & Pratiques de Rennes le 26 septembre 2026, à travers la location et l'animation d'un stand commun, destiné à promouvoir les atouts du territoire du Pays de Redon auprès des professionnels de santé.

Chaque partenaire participera activement à l'animation du stand le jour J, s'engage à mobiliser ses réseaux et mettre à disposition les supports de communication adéquat.
Le coût de la location d'un stand s'élève à 3 660 € TTC. Il est proposé que la répartition se fasse à parts égales entre les partenaires, soit 915 € TTC chacun.

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant la possibilité de déléguer certaines attributions au Président ;

VU la délibération n°2026_173 du 15 juin 2026 autorisant le Président à approuver et signer les conventions de partenariat, avec ou sous incidence financière, et dans la limite de 23 000 € HT ;

VU la délibération n°2022_144 du 28 novembre 2022 approuvant le Contrat local de santé n°2 sur la période 2022-2026 ;

CONSIDERANT Le contrat local de santé n°2 signé le 14 décembre 2022 et couvrant la période 2022-2026 et ses axes prioritaires et axes de travail :

- Promouvoir des milieux et cadre de vie favorables à la santé
- Renforcer l'accès aux soins
- Optimiser les parcours de prévention
- Impulser de nouvelles dynamiques structurantes en prévention et promotion de la santé

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260709-D_2026_71-DE

PAR CES MOTIFS
DECIDE

- **d'approuver la participation de REDON Agglomération à l'animation et la location du stand, ce qui représente un coût de 915 € TTC**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.**

Gaelle WATEL

Pour le président et par délégation,
Gaelle WATEL
La Directrice du Développement Economique et Attractivité, Pôle Formation

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Silvard
35605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34